

Direction des relations avec les usagers (DRU)

REF : DDLPV2013009

Signataire : F.C

Séance du Conseil Municipal du 19/09/2013

RAPPORTEUR : Daniel GARNIER

OBJET : Prêts des locaux scolaires: bilan de deux années et propositions d'amélioration. Modification des horaires et de la grille tarifaire

EXPOSE :

Lors de la séance du 21 septembre 2010, le conseil municipal a décidé la mise à disposition de locaux scolaires et du centre aéré de Piscop pour l'organisation par les particuliers d'initiatives festives.

Cette mise à disposition concerne les réfectoires des groupes scolaires :

- Robespierre / Babeuf
- Firmin Gémier
- Jean Macé / Condorcet
- Vallès / Varlin

et le centre aéré de Piscop.

Ce prêt est effectué à titre onéreux pour les particuliers. Le tarif varie de 400 à 800 €, coût prenant en compte les dépenses inhérentes à ce service en fonction de la durée d'utilisation des locaux. L'heure limite étant fixée à 2h sauf le dimanche 20h.

Bilan 2011-2012. Quelques chiffres :

Pour l'année 2011 (1^{ère} année de location) il apparaît que 19 familles ont utilisé ce service pour des fêtes familiales (anniversaires, mariages, ... etc.). Les mois les plus demandés ont été mai, juin, novembre et décembre et la tranche horaire la plus réservée est celle de 12h à 2h du matin.

Les réfectoires les plus utilisés sont ceux de Jean Macé / Condorcet et Robespierre.

Aucune réservation n'a été faite pour le centre de Piscop.

Pour l'année 2012, 23 particuliers ont bénéficié de ce service. Comme en 2011 les réfectoires les plus réservés sont Robespierre et Jean Macé/Condorcet. Le mois le plus demandé a été Avril. La tranche horaire la plus réservée est toujours celle de 12h à 2h du matin.

Nous avons eu deux réservations pour le centre de Piscop (une pour le mois de Juillet et l'autre pour Septembre)

Les réservations sont donc en augmentation, il apparaît cependant des difficultés avec le voisinage sur deux écoles Jean Macé/Condorcet et Robespierre (pétitions, plaintes par courriers et téléphone).

Pour l'année 2011 le total des recettes s'élève à 9 950 € et pour **l'année 2012** le total s'élève à 12 050 €

L'ensemble des réfectoires des groupes scolaires est aussi prêté aux associations, la mise à disposition de locaux pour les réunions organisés par les partis politiques en vue des prochaines élections est réglé par la délibération n°223 du 11 juillet 2013, aux écoles et pour des réunions diverses (conseils de quartiers, syndic de copropriété, etc.). Ces prêts sont effectués à titre gracieux après signature d'une convention pour les associations.

Tableau reprenant l'évolution des réservations depuis 2011 :

Utilisateurs	2011	2012
Politiques	62	50
Écoles	114	102
Associations	21	104
Particuliers	19	23
Divers (copro, OPH, conseil de quartiers, syndic de copropriété, ...etc.)	129	112
Total :	345	391

Les prêts et locations de réfectoire représentent donc un service important rendu à la population (particuliers, associations, groupes politiques, etc.).

Quels constats après ces 2 années d'expérience :

Les constatations recueillies sur les 800 prêts de salle nous amènent à penser que dans la majorité des cas tout se passe très bien. *Les débordements constatés viennent la plupart du temps des locations privées qui représentent à peine 6% des prêts en 2012.*

Quels types de débordements :

Le même type de problème revient très souvent concernant notamment le dépassement d'horaire qui n'est pas sans conséquence sur le personnel de sécurité et sur son rôle, sur le gardiennage et sur les nuisances sonores engendrées.

Propositions :

Il est proposé après ces deux années d'expérience et au regard des difficultés rencontrées ces derniers mois d'adapter les modalités de prêts afin de limiter les débordements en :

- Modifiant les tarifs, le nombre de cautions et leurs montants. Ce qui permettrait en outre d'équilibrer l'opération sur le plan budgétaire.
- Revoir les jours et horaires d'ouverture.
- Préciser le rôle de l'agent de sécurité.

Tarifs :

Propositions de tarifs de location et d'horaires :

Plage horaire	tarif
10h à 20h	500 €
10h à 2h	800 €
14h à 2h	700 €
14h à 20h	400 €

Pour chaque utilisation, il sera demandé deux cautions :

- une caution de 500 euros qui pourra être retenue totalement ou partiellement pour couvrir les frais de nettoyage de la salle si celle-ci n'a pas été laissée dans l'état de propreté initial
- une caution de 1 000 euros qui pourra être retenue totalement ou partiellement si des dégradations sont constatées

Pour répondre au dépassement d'horaire, un tarif assez prohibitif en cas d'excès (400€ l'heure entamée) est proposé et qui se traduira par un titre de recette.

Un état des lieux sortant sera établi avec le personnel de gardiennage et le personnel de sécurité, qui aura l'obligation de rester jusqu'à la fin de l'évènement pour faire respecter les horaires convenus et fermer les locaux. A l'issue de cet état des lieux, une fiche¹ signée par l'utilisateur, l'agent de sécurité et le gardien attestera des horaires et de l'état des lieux. Cette fiche servira de base de paiement pour la société de sécurité et pour le personnel municipal.

Jours et heures d'ouverture :

Rôle de l'agent de sécurité :

Les conventions de mise à disposition et le règlement intérieur seront modifiés pour prendre en compte les évolutions proposées^{2 3}

Il est demandé au conseil municipal de valider :

¹ Modèle de fiche en annexe

² Conventions et règlement intérieur en annexe

³ Tableau récapitulatif des coûts sur 2012 en annexe.

- **les nouveaux tarifs,**
- **les nouveaux horaires à la disposition des usagers,**
- **les nouvelles conventions,**
- **les nouveaux règlements intérieurs.**

Annexes :

Bilan 2012:

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Agents de sécurité	?? €	Locations	12 050 €
Gardiennage	?? €		
Total			

À confirmer : (Recettes: 12050 euros, Coûts : Sécurité: 8 124 euros, Gardiennage (approximatif) 1800 euros) manque heures de remplacement des agents qui ont pris l'option de récupérer.

Direction Générale de la Vie Locale et de la Culture / Direction de la
Démocratie Locale et de la Politique de la Ville

Direction des relations avec les usagers (DRU)

REF : DDLPV2013009

Signataire : F.C

**OBJET : Prêts des locaux scolaires: bilan de deux années et propositions
d'amélioration. Modification des horaires et de la grille tarifaire**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités locales,

Considérant qu'il convient d'adapter au mieux le service rendu aux besoins des
habitants et aux contraintes organisationnelles et budgétaires de la collectivité,

A l'unanimité.

DELIBERE :

ADOpte les horaires et les tarifs suivants pour la location des réfectoires d'écoles
et du centre de loisirs Piscop aux particuliers.

Plage horaire	Tarifs
10h à 20h	500 €
10h à 2h	800 €
14h à 2h	700 €
14h à 20h	400 €

ADOpte les horaires et les tarifs suivants pour la location du réfectoire de l'école Robespierre :

Plage horaire	Tarifs
10h à 20h	500 €
10h à minuit	700 €
14h à minuit	600 €
14h à 20h	400 €
Toute heure de dépassement, même entamée	400€

APPROUVE : les règlements intérieurs et modèles de convention correspondants tels qu'ils figurent en annexes de la présente délibération.

DIT que les locations sont consenties aux tarifs ci-dessous pour les particuliers, et à titre gracieux pour les associations, les réunions scolaires et autres événements locaux (Conseil de quartier, Syndicat de copropriété, ect...).

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 27/09/2013

Publié le 26/09/2013

Certifié exécutoire le : 27/09/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué